SIAEP ST PERE THAROISEAU
31 Rue de la Mairie
89450 St Père
Tél : 03.86.33.26.62
Courriel : *mairie-saint-pere@orange.fr*

REFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU
Portée par le Ministère de la transition écologique

Eléments d'information

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.
A compté de 2025 ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique *''organismes publics''*.

Ainsi trois nouvelles redevances sont créées par les Agences de l'eau :

Une redevance sur la consommation d'eau potable
Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Ces redevances se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Le Président
Christian GUYOT

S.I.A.E.P
SAINT PÈRE-THAROISEAU
Mairie 89450 SAINT PÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

La fiscalité sur l'eau évolue à compter du 1er janvier 2025 et se traduit sur votre facture d'eau

		Ancien index 314 12/10/2024 *Réelle*	Nouvel Index 327 31/12/2024 *Réelle*	Conso 13 m3		
	Base	**Prix unitaire**	**Quantité**	**H.T**	**T.V.A**	**T.T.C**
FACTURE 2025						
Distribution de l'eau						
Abonnement	81j	121.28	1	26.91		26.91
Forfait nouvel abonnement		45.00	1	45.00		45.00
Consommation		1.90	13	24.70		24.70
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement	81j	27.50	1	6.10		6.10
Consommation		0.99	13	12.87		12.87
① **Prélèvements des organismes publics**						
RDV Perf SYS Assainissement Collectif		0.0267	13	0.35		0.35
RDV consommation d'eau ②		0.46	13	5.98		5.98
③ RDV performance réseaux eau potable		0.017	13	0.22		0.22
RDV sur la ressource en eau		0.0759	13	0.99		0.99
Total à payer (en €)		123.12		0.00		123.12

EXEMPLE

Les **rubriques distribution de l'eau, collecte et traitement des eaux usées** regroupent les éléments du tarif de l'eau, fixé par la collectivité ou le syndicat de l'eau, lui permettant d'investir et d'assurer la disponibilité de l'eau au robinet et de l'assainir.

Ce qui change en 2025 :

① **Pour une meilleure lisibilité,** toutes les taxes sur l'eau concourant au financement des « Organismes publics » qui agissent pour une gestion durable et pérenne de la ressource en eau, sont regroupées dans la même rubrique.

② **Pour un usage sobre de l'eau potable et une contribution équitable des différents usagers,** la nouvelle taxe sur la « consommation d'eau potable » s'applique à tous les usagers raccordés au réseau d'eau potable avec un taux identique, sans limitation de volume ni exonération à l'exception de l'élevage. Les anciennes redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées.

③ **Pour une gestion collective de l'eau plus performante,** les nouvelles redevances de performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif s'appliquent aux services en charge de la distribution de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées. Plus le service est performant, plus la fiscalité est réduite.